

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE LA SEANCE

24 MARS 2016

DELIBERATION N° 2016-CA-10

QUESTION N° 6.1 : TRIANGLE DE GONESSE – DELIBERATION SUR LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

Le conseil d'administration

Vu le décret n°2002-477 du 8 avril 2002 portant création de l'établissement public d'aménagement de Plaine de France ;

Vu le décret n° 2006-937 du 28 juillet 2006 modifiant le décret n°2002-477 du 8 avril 2002 modifié portant création de l'Etablissement public d'aménagement de la Plaine de France ;

Vu le décret n°2007-780 du 10 mai 2007 modifiant le décret n°2002-477 du 8 avril 2002 modifié portant création de l'Etablissement public d'aménagement de la Plaine de France ;

Vu la délibération n°2011-CA-13 du 9 décembre 2011 du Conseil d'Administration de l'Etablissement public d'aménagement de la Plaine de France approuvant le principe d'une intervention de l'EPA comme aménageur en compte propre du Triangle de Gonesse et approuvant le protocole de mise en œuvre du projet du Triangle de Gonesse avec la commune de Gonesse ;

Vu la délibération n°2013-CA-11 du 22 mars 2013 du Conseil d'Administration de l'Etablissement public d'aménagement de la Plaine de France approuvant les objectifs du projet et fixant les modalités de concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.122-1-1 et R.122-11 I 3° ;

Vu le rapport du directeur général ;

Décide, à la majorité des suffrages exprimés (16 voix pour et 4 voix contre) de définir comme suit les modalités de mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact :

- mise à disposition du bilan dans les locaux de l'EPA Plaine de France, de la Mairie de Gonesse, de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et du Conseil Départemental du Val d'Oise ;
- mise en ligne, sur le site Internet de la préfecture du Val d'Oise et sur le blog de la concertation de la présente délibération et du bilan ;
- publication d'un avis de mise à disposition du bilan dans un journal départemental d'annonces légales.

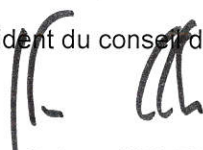
Vu, le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO

Fait à Saint-Denis, le 24 mars 2016

Le président du conseil d'administration



Jérôme CHARTIER